

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 28 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 28 février, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 17h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- |                                   |                              |
|-----------------------------------|------------------------------|
| - M. Johann <b>BOBLIN</b>         | - M. Yannick <b>FÉTIVEAU</b> |
| - M. Frédéric <b>LAUNAY</b>       | - M. Patrick <b>BERTIN</b>   |
| - M. Stéphan <b>BEAUGÉ</b>        | - M. Bernard <b>COUDRIAU</b> |
| - M. Jean-Jacques <b>MIRALLIÉ</b> | - Mme Karine <b>PAVIZA</b>   |
| - M. Serge <b>HÉGRON</b>          |                              |

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE RESEAUX D'EAUX USEES  
– CHEMIN DES BOIS A GENESTON ET RUE DU MOULIN AU BIGNON**

Les schémas directeurs d'assainissement ont montré la nécessité de réhabiliter les réseaux d'eaux usées chemin des Bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon.

Ce marché est décomposé en lot comme suit :

- Lot n°1 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées par ouverture de tranchée – Chemin des Bois à Geneston
- Lot n°2 : Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées par ouverture de tranchée et sans ouverture de tranchée rue du Moulin au Bignon

Sur ces bases, Grand Lieu Communauté a lancé le 07 décembre 2022 une consultation pour un marché de travaux selon une procédure adaptée ouverte avec l'appui du bureau d'études ALTEREO en tant que Maître d'œuvre.

Le montant estimé pour la réalisation de ces travaux était de 561 213 € HT.

La date de remise des offres était fixée au 20 janvier 2023 à 12h00 au plus tard.

Le nombre d'offres conformes reçues est de 5 pour le lot 1 et de 6 pour le lot 2.

Les critères de jugements des offres étaient les suivants : 40% prix des prestations ; 60% valeur technique de l'offre.

Après analyse et au vu des critères de jugement des offres ; il est proposé au bureau d'attribuer le marché de travaux relatif à la réhabilitation de réseaux d'eaux usées Chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon, à :

- lot 1 : à l'entreprise Baudry TP, sise ZA la Roulière, 85660 ST PHILBERT DE BOUAIN, pour un montant estimatif de 299 508.90 € HT.
- lot 2 : à l'entreprise Baudry TP, sise ZA la Roulière, 85660 ST PHILBERT DE BOUAIN, pour un montant estimatif de 188 590.62 € HT.

**Soit un montant total de 488 099.52 € HT.**

**Le Bureau de Grand Lieu Communauté,**

*VU le Code général des collectivités territoriales ;*

*VU le Code de la Commande publique ;*

*VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres,*

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 044-244400438-20230307-DE034\_B28022023-DE

SLOW

y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et 2 000 000 € HT pour les marchés de travaux ;

**VU** les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

### DECIDE, A L'UNANIMITÉ,

**Article 1** : D'attribuer le marché de travaux relatif à la réhabilitation de réseaux d'eaux usées Chemin des bois à Geneston et rue du Moulin au Bignon, à :

lot 1 : à l'entreprise Baudry TP, sise ZA la Roulière, 85660 ST PHILBERT DE BOUAIN, pour un montant estimatif de 299 508.90 € HT.

lot 2 : à l'entreprise Baudry TP, sise ZA la Roulière, 85660 ST PHILBERT DE BOUAIN, pour un montant estimatif de 188 590.62 € HT.

Et autorise le président à signer les pièces du marché.

**Article 2** : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil communautaire et figurera au registre des délibérations.

**Article 3** : Madame la directrice générale des services et le comptable du centre des finances publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE034-B28022023  
Publié sur le site internet le : 13/03/2023

Fait à La Chevrolière, le 7 mars 2023,

Le Président,  
Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 10/03/2023  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté